



Mantes la Jolie

***Dire ce que l'on fait
et faire ce que l'on dit***

Supplément au **numéro 54 - Jeudi 10 septembre 2009**

Marc Jammet

Conseiller municipal PCF

Président du groupe "Unité à gauche pour changer vraiment"

Aux salariés de La Poste à Mantas la Jolie

Le maire de Mantas la Jolie refuse la consultation sur l'avenir de La poste

Lundi 5 octobre 2009 à 20h30

**Conseil municipal de Mantas
la Jolie**

*Il est public. L'entrée est donc
libre et chaque Mantais peut y
assister* (entrée «mariages» de
l'Hôtel de Ville).

Pour me contacter

- Courrier : Marc Jammet, Maison
Mandela, 9 rue Debeaumarché
78711 Mantas la Ville.
- Adrel : marc.jammet@wanadoo.fr
- Site Internet :
<http://jammet.marc.free.fr>

Pour me rencontrer :

- Sur rendez-vous, les **mercredis**
après-midi à l'Hôtel de Ville (31
rue Gambetta)

Si vous souhaitez recevoir ces
informations par La Poste ou Internet,
il vous suffit de me communiquer vos
coordonnées.

Nom:Prénom:

Adresse postale:

.....

ou/et adresse Internet:

.....@.....

A renvoyer à Marc Jammet, Maison
Mandela, 9 rue Debeaumarché 78711
Mantas la Ville.

Le gouvernement va déposer, dans les tous prochains jours,
un projet de loi sur La Poste.

Ce projet prévoit le changement de statut de La Poste en
société anonyme et l'ouverture de son capital au privé.

Comme cela s'est passé pour France-Télécom, cela s'inscrit dans
un processus de la privatisation de La Poste avec, à la clef, des
milliers de suppressions d'emplois, une dégradation des conditions
de travail et leur précarisation, la mise en cause du service public
et du service rendu aux habitants.

En ce sens, je partage totalement l'analyse du Comité national
contre la privatisation de La Poste qui regroupe 60 organisations
associatives, syndicales et politiques.

Ce comité propose partout en France l'organisation d'une
consultation citoyenne le 3 octobre prochain et ses organisations
(la CGT à Mantas la Jolie) se sont adressé aux élus.

Le 7 septembre dernier, lors du Conseil municipal, j'ai pris
l'initiative de demander au maire qu'il permette aux salariés et aux
citoyens de pouvoir se prononcer et voter pour ou contre ce projet
de loi.

Le maire a refusé, estimant même qu'à Mantas la Jolie le service
public de La Poste "allait dans le sens de l'amélioration".

Afin que vous puissiez juger par vous-même de l'action des uns et
des autres ainsi que des arguments échangés, vous trouverez, ci-
après, le texte de la question orale que j'ai présentée.

Pour ce qui me concerne, je reste, bien-entendu, à la disposition
des salariés, de leurs organisations syndicales et des citoyens afin
que cette consultation puisse néanmoins se tenir le 3 octobre
prochain.

Bien à vous,

Marc Jammet.

Marc Jammet
Conseiller municipal de Mantes la Jolie
Président du groupe "Unité à gauche pour changer vraiment"

Conseil municipal du 7 septembre 2009

Question orale

Organisation d'une consultation citoyenne sur l'avenir de La Poste.

"Monsieur le maire,

Comme vous le savez, le Comité national contre la privatisation de La Poste, regroupant 60 organisations associatives, syndicales et politiques, a pris la décision d'organiser une vaste consultation citoyenne et s'est adressé en ce sens aux élus municipaux.

Ce comité estime, en effet, que le projet de loi sur le changement de statut de La Poste en société anonyme et l'ouverture de son capital - qui va être présenté aux parlementaires à la rentrée du même nom - s'inscrit dans un processus de privatisation de La Poste.

Que l'on soit d'accord ou non avec cette analyse, je pense que nous pourrions nous retrouver autour d'une évidence: l'importance de la mission de service public qu'assume La Poste aux yeux des citoyens et, pour ce qui nous concerne, des Mantaises et des Mantais comme en témoigne l'écho qu'a rencontré la pétition lancée dernièrement par les communistes de Mantes la Jolie qui a recueillie 1.200 signatures.

Partant de là, il serait tout à l'honneur d'une municipalité comme la nôtre, de favoriser la consultation des citoyens sur ce sujet. L'analyse de son résultat, quel qu'il soit, ne pourrait qu'être bénéfique à la réflexion des parlementaires dont l'une d'entre eux siège autour de cette table. Elle pourrait ouvrir, de surcroît, la voie à un référendum sur ce sujet, dorénavant prévu par la Constitution française.

Aussi est-ce la raison pour laquelle, Monsieur le maire, je vous sollicite officiellement afin que cette consultation puisse avoir lieu, le 3 octobre prochain, aux seins de l'Hôtel de Ville et des deux mairies annexes de Gassicourt et du Val-Fourré.

Le cas échéant, bien entendu, les modalités pratiques d'une telle consultation resteraient à définir comme vous le propose l'une des organisations qui composent ce Comité et qui vous a sollicité à ce sujet."